



Agent commercial et e-commerce

Par **McflyNathan**, le **09/11/2015** à **21:55**

Bonjour à tous,

Ma question est celle-ci :

Est-il possible et légal, pour un agent ou une agence commerciale, de vendre les produits de ses mandant par le billet d'un site e-commerce ?

Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **10/11/2015** à **09:36**

Bonjour,

En général des conventions de distributions comportent des dispositions sur les moyens techniques.

Ces conventions font la loi entre les parties.